

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 29 mars 2016

16-36

Objet : Désignation des représentants du Conseil de Territoire pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 29 mars 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LE BIDEAU Dominique |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LE GUILLOU Patrick |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LEBEAU Pierre |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - LOUVIGNÉ Robin |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DOSNE Olivier | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DRAI Carole | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FAUTRE Christian | - PANNETIER Gilles |
| - BRETILLON Jean-Marie | - FENASSE Delphine | - PARRAIN Mary France |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILLARD René | - PETTENI Henri |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CANALES Chantal | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CAPITANIO Olivier | - GRESSIER Jean-Jacques | - SEMO Igor |
| - CAPORAL Chrysis | - HERBILLON Michel | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CARPENTIER Agnès | - HOUDOT Florence | - TOLLARD Virginie |
| - CARTIGNY Pierre | - JEANNE Laurent | - TRICOCHÉ Annie |
| - CERCLEY Nicole | - KARACA Sengul | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KENNEDY Marie | - VOGUET Jean-François |
| - CHARDIN Sylvie | - LACHELACHE Nassim | - ZELIOLI Valérie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc,
- Monsieur PIO Régis a donné pouvoir à Monsieur LACHELACHE Nassim,
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à BERRIOS Sylvain,
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à BEAUDOUIN Patrick,
- Monsieur ROESCH Germain a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
- Madame DE FONTAINE VIVE -CURTAZ Marie-Laure a donné pouvoir à CLODONG Nicolas,
- Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
- Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques,
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
- Madame MARTINEAU Pascale a donné pouvoir à Monsieur CADEDDU Jean-Luc,
- Monsieur CHARBONNEL Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe,
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry,
- Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence,
- Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN
- Madame HERBERT Delphine a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Monsieur VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-24940078-20160329-16-36-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception en préfecture : 04/04/2016

Soit 89 conseillers présents ou représentés,

SECRETARE DE SEANCE :
Madame CANALES Chantal

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-36-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 29 MARS 2016

OBJET : Désignation des représentants du Conseil de Territoire pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que les effectifs de l'ancien EPCI Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne sont intégralement transférés à ParisEstMarne&Bois en vertu de l'article L5219-5 du CGCT,

CONSIDERANT que le C.N.A.S est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration de la vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles,

CONSIDERANT qu'ainsi, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes,

CONSIDERANT qu'à la création de ParisEstMarne&Bois, il convient de procéder à la désignation de ce représentant,

CONSIDERANT que chaque collectivité est représentée, au sein du C.N.A.S,

CONSIDERANT que pour assurer, dans les meilleures conditions la représentation de ParisEstMarne&Bois au sein de cet organisme, il convient de désigner également un délégué suppléant,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ParisEstMarne&Bois peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDERANT qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de ParisEstMarne&Bois au sein du Comité National d'Action Sociale,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160329-16-36-DE Date de télétransmission : 04/04/2016 Date de réception préfecture : 04/04/2016
--

Sont candidates :

- Chantal CANALES en qualité de titulaire,
- Florence HOUDOT en qualité de suppléante.

SONT DESIGNÉES, en qualité de déléguées de ParisEstMarne&Bois au sein du Comité National d'Action Sociale :

- Chantal CANALES en qualité de titulaire,
- Florence HOUDOT en qualité de suppléante.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160329-16-36-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016